

Bourses d'Enseignement supérieur du Gouvernement français

Informations à l'attention des candidats à une Bourse d'Excellence du
Gouvernement français (BGF) pour suivre des études supérieures en France
(Outremer inclus)

Types d'études

Les bourses du Gouvernement français seront accordées aux candidats s'engageant dans l'une des filières suivantes au niveau du **Master** ou du **Doctorat** dans des établissements publics, et aux candidats intégrant une **Grande Ecole** après les classes préparatoires ou une licence 3 :

- Sciences de l'ingénieur (Grandes Ecoles)
- Sciences
- Droit
- Architecture, Design
- Economie, finances et gestion

Diplômes requis

Les candidats doivent être titulaires :

- du Baccalauréat, du Higher School Certificate ou du GCE « A » level, avec au moins 2 matières acquises au niveau principal, ou tout titre reconnu équivalent et
- d'un titre de l'enseignement supérieur reconnu par le Gouvernement mauricien et obtenu avec une mention « Bien » ou « Très Bien », ou de niveau équivalent :
 - Licence 3 ou équivalent pour un accès en Master 1 ;
 - Master 2 ou équivalent pour un accès en Doctorat
 - Les candidats qui sont en cours de formation en Licence 3 ou Master 2 en 2015/2016 sont autorisés à présenter un dossier de demande de bourse.

Les grandes lignes

- Types d'études
- Diplômes requis
- Age limite
- Nationalité
- Durée de la bourse
- Modalités d'attribution
- Retrait et dépôt des dossiers
- Engagement des candidats
- Information après les délibérations

Age limite

Pour être éligible, un candidat ne devra pas avoir dépassé, au 1^{er} janvier 2016:

- 25 ans, pour le niveau Master
- 35 ans, pour le niveau Doctorat

Nationalité

Seuls les candidats de nationalité mauricienne sont éligibles.

Les étudiants binationaux franco-mauriciens sont considérés comme français pour le régime des bourses.

Durée de la bourse

- La bourse sera attribuée pour une durée maximale de deux ans pour le Master et de trois ans pour le Doctorat.
- Un échec au terme d'une année d'études entraînera la suppression du bénéfice de la bourse.

Modalités d'attribution

- Les bourses seront attribuées à des étudiants mauriciens engagés dans des études à Maurice, en France ou à l'étranger.
- La sélection s'effectuera sur dossier, qui devra comporter les pièces justificatives mentionnées dans l'encadré de la page suivante.

Retrait et dépôt des dossiers

Les candidats peuvent retirer un dossier auprès de Campus France Maurice ou du Ministère de l'Éducation et des Ressources Humaines, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Les dossiers de demande de bourse peuvent également être téléchargés à partir de :

www.maurice.campusfrance.org (site web de Campus France Maurice)

ou

<http://ministry-education.govmu.org> (site web du Ministère de l'Éducation et des Ressources Humaines, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique)

Les dossiers dûment complétés et accompagnés des pièces demandées devront être adressés par voie postale ou déposés au:

Service des bourses
Ministère de l'Education et des Ressources Humaines, de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
1er étage – Bâtiment MITD
Phoenix

Date limite de dépôt: Lundi 04 avril 2016

Les dossiers des candidats devront comporter les pièces suivantes :

1. Un extrait d'acte de naissance
2. Un curriculum vitae détaillé
3. Les résultats du Baccalauréat, du Higher School Certificate ou du GCE « A » level
4. Les résultats des années universitaires antérieures
5. Les résultats disponibles de l'année universitaire en cours
6. Les diplômes universitaires et d'enseignement supérieur
7. Une fiche d'appréciation récente du responsable pédagogique
 - Le responsable pédagogique présentera de manière exhaustive, sur une lettre à l'entête de l'établissement, tous les éléments d'appréciation qui permettront une évaluation précise de l'excellence du candidat
8. Un avis du directeur de thèse ou du directeur de laboratoire pour les étudiants en Doctorat
9. Une lettre laissant apparaître la motivation personnelle du candidat et l'intérêt de son projet de formation dans le contexte mauricien (maximum 2 pages format A4)
10. L'attestation d'inscription dans la formation pour laquelle la bourse a été demandée
 - Pour tenir compte des dates parfois tardives des réunions des jurys d'admission dans les universités françaises, cette attestation pourra cependant être produite jusqu'au 15 juillet 2016 pour les candidats au Master, et jusqu'au 1^{er} novembre 2016 pour les candidats au Doctorat.

Seuls les dossiers complets seront examinés

Engagement des candidats

Les candidats sont informés qu'ils doivent se conformer à la réglementation mauricienne en vigueur concernant l'octroi de bourses.

Information après les délibérations

Seuls les candidats retenus seront contactés, au plus tard fin mai 2016.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de :

Campus France Maurice
Institut français de Maurice

30, avenue Julius Nyerere (Rose Hill)

Tél : 464 83 37 / 72 80 - Adresse du site : <http://www.maurice.campusfrance.org/>

ou

Service des Bourses
Ministère de l'Education et des Ressources Humaines, de
L'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

1^{er} Etage, Bâtiment MITD, Pont Fer, Phœnix.

Adresse du site : <http://ministry-education.govmu.org>

Inscription

Il est fortement conseillé aux étudiants de compléter leurs dossiers de demande d'inscription auprès de Campus France Maurice en parallèle à la demande de bourse.